



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 4 février 2025 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M^{me} Jocelyne Bates, mairesse.

Sont présents :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M. Michel LeBlanc, conseiller

Sont également présents :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Annie Lo, trésorière
M^e Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint

Est absente :

M^{me} Isabelle Morin, conseillère

40-02-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

**41-02-25 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 925-25
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE
TROIS MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DOLLARS
(3 558 000\$)**

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de financer, par un règlement d'emprunt parapluie, une portion des projets approuvés dans ledit programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027.

M^{me} la conseillère Annick Latour donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 925-25 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de trois millions cinq cent cinquante-huit mille dollars (3 558 000\$) sera soumis pour approbation à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

QUE le projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

----- **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu :

- M. Richard Favreau

42-02-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M^{me} la conseillère Marie Levert

Appuyé par : M. le conseiller Michel LeBlanc

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 34

M^{me} Jocelyne Bates
Mairesse

M^e Jonathan Lalande Bernatchez
Greffier adjoint

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2025.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière